



**RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Convention cadre de partenariat

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

**La Région académique Bretagne,**  
96 rue d'Antrain, CS 10503, 35705 Rennes Cedex 7

Représentée par Monsieur Emmanuel ETHIS,  
Recteur de la Région académique Bretagne,  
Recteur de l'académie de Rennes,  
Chancelier des Universités,

Et

**Le Groupe SNCF Bretagne,**  
**Direction Régionale SNCF Voyageurs,**  
26 Boulevard Beaumont, BP 90527, 35005 RENNES CEDEX

Représenté par Madame Magali EUVERTE,  
Coordinatrice régionale Groupe SNCF Bretagne

## Préambule

---

Partageant la même volonté de renforcer les coopérations entre l'École et les milieux économiques et professionnels, le Groupe SNCF Bretagne et la Région académique Bretagne conviennent de développer et de formaliser leur partenariat par la signature d'une convention régionale.

Ce partenariat s'inscrit notamment dans le cadre des orientations de la convention signée en 2021 entre le ministère de l'Éducation nationale et le Groupe SNCF afin d'accompagner l'éducation à la sécurité et à la citoyenneté des élèves ainsi que la convention (2019-2024) relative à la mise en œuvre des compétences de l'État et des Régions en matière d'information et d'orientation pour le public scolaire, étudiant et apprenti.

Considérant d'une part que la Région académique Bretagne :

Réaffirme, dans son projet « Bretagne horizon 2025 », son ambition d'assurer la qualité et la continuité du parcours scolaire de tous les élèves afin de permettre à chaque jeune accueilli au sein du système éducatif, l'accès à un ensemble de compétences, gage d'une qualification et à terme d'une insertion sociale et professionnelle réussie ;

Accompagne les élèves, dans le cadre du « parcours Avenir », pour leur permettre de développer leur capacité à s'orienter et à construire leur trajectoire scolaire et professionnelle;

Fait du développement des partenariats économiques un axe prioritaire qui permet de fédérer les relations entre les établissements scolaires et les acteurs des milieux professionnels afin d'accompagner l'ouverture des élèves, donner du sens aux apprentissages, diversifier les perspectives d'orientation, de poursuites d'études et d'insertion professionnelle.

Considérant, d'autre part que le Groupe SNCF en Bretagne, animé par la coordination Régionale Groupe :

Permet, en plus de sa production du transport au quotidien, de sa qualité de service et de ses partenariats utiles aux territoires, de mettre en action ses ambitions sociétales, notamment au service de la jeunesse. Elle fait de la jeunesse, de l'égalité femmes-hommes et de la formation pour tous, une de ses priorités ;

Souhaite activer tous les leviers permettant de répondre à ses besoins de compétences sur le territoire breton par la présentation et la préparation aux métiers de demain, la formation professionnelle et l'apprentissage ;

S'inscrit, dans le cadre de ses fondamentaux, dans le déploiement des actions d'éducation à la prévention des risques ferroviaires, à la citoyenneté et au développement durable avec des dispositifs conçus pour les établissements scolaires.

Considérant enfin que la Fondation SNCF :

Permet d'agir en Bretagne auprès de partenaires associatifs dans les domaines de l'orientation et de l'éducation à l'environnement. Trouver sa voie et agir pour la préservation de l'environnement sont des axes partagés avec les acteurs de l'Éducation nationale.

Dans ce contexte, les signataires conviennent de la mise en œuvre des axes de coopération suivants :

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention mobilise la Région académique Bretagne et le Groupe SNCF Bretagne, dans l'exercice de leurs compétences respectives, pour accompagner l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes. Elle sera déclinée dans l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat de l'académie de Rennes. Les publics cibles de cette convention sont les élèves des écoles élémentaires, les collégiens, les lycéens et les étudiants de BTS.

De façon concrète et opérationnelle, elle définit les axes de coopération envisagés entre les Parties afin de :

- Communiquer sur l'évolution des métiers et des formations ;
- Découvrir les activités et les métiers du Groupe SNCF et agir sur les représentations afin de diversifier les perspectives d'orientation ;
- Accompagner la formation professionnelle et contribuer à l'insertion professionnelle des apprenants ;
- Soutenir les dispositifs pour développer l'esprit d'initiative et d'entreprendre ;
- Développer auprès des établissements les actions d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté ;
- Contribuer aux actions d'éducation au développement durable ;
- Favoriser l'accueil et l'immersion professionnelle des personnels de l'Éducation nationale en particulier les enseignants, au sein des entités du Groupe SNCF ;
- Accompagner les salariés du Groupe SNCF en évolution professionnelle ;
- Soutenir les dynamiques partenariales interentreprises centrées sur un secteur d'activité ou une filière.

## **ARTICLE 2 - COMMUNIQUER SUR L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS**

Le Groupe SNCF et la Région académique Bretagne développent leur collaboration sur le champ de la relation Emploi-Formation en vue d'analyser l'évolution des métiers exercés au sein du Groupe SNCF. Dans un contexte d'évolutions réglementaires, organisationnelles et digitales, ces échanges prospectifs permettront d'alimenter la réflexion sur l'adaptation des formations et des besoins de qualification.

La Région académique Bretagne informera le Groupe SNCF des évolutions des diplômes et de la répartition géographique de ses formations en Bretagne.

## **ARTICLE 3 - DÉCOUVRIR LES ACTIVITÉS ET LES MÉTIERS DU GROUPE SNCF ET AGIR SUR LES REPRÉSENTATIONS AFIN DE DE DIVERSIFIER LES PERSPECTIVES D'ORIENTATION**

Le Groupe SNCF et la Région académique Bretagne accordent une importance particulière à la réalisation d'actions communes pour accompagner l'orientation et l'insertion professionnelle des élèves.

S'inscrivant dans le cadre du « parcours Avenir », les actions proposées permettent aux collégiens et aux lycéens de développer leurs connaissances du monde économique et professionnel, d'ouvrir le champ des possibles et de diversifier les perspectives d'orientation. Elles intègrent également les questions liées à la lutte contre toute forme de discrimination dans les représentations sociales des métiers, qu'elles soient liées à l'égalité entre les filles et les garçons, aux origines sociales ou à des situations de handicap.

A cet effet, les Parties s'engagent à :

- Faciliter l'information des collégiens, dès la classe de 5e pour présenter la diversité des activités et des métiers du Groupe SNCF : organisation de visites, de classes en entreprises...
- Renforcer l'information des lycéens et des étudiants en BTS en concertation avec les établissements scolaires : interventions en classes, visites de sites et/ou de services, conférences, participation à des forums métiers...
- Encourager l'accueil de collégiens et de lycéens dans le cadre de séquences d'observation en milieu professionnel ;
- S'informer mutuellement de tous les événements programmés en lien avec ces thématiques.

#### **ARTICLE 4 - ACCOMPAGNER LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTRIBUER A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES APPRENANTS**

Le Groupe SNCF et la Région académique Bretagne souhaitent particulièrement s'investir pour accompagner les apprenants des lycées professionnels, sous statut scolaire ou en apprentissage, qui se destinent à intégrer rapidement le marché du travail.

Le Groupe SNCF Bretagne s'engage, à la demande des acteurs de la Région académique Bretagne et en fonction de ses capacités, à mener des actions communes avec les lycées professionnels, telles que :

- Informer sur ses métiers et les opportunités d'emploi dans l'entreprise ;
- Accueillir des élèves en Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) ;
- Mobiliser des salariés pour des interventions sur des thèmes techniques dans les établissements, leur participation à des jury d'examens ou des situations d'évaluation...

Les parties conviennent également de communiquer conjointement sur les opportunités d'emploi et de formation par alternance aux métiers du Groupe SNCF en valorisant notamment le site « Emploi SNCF » : <https://www.emploi.sncf.com/travailler-chez-sncf/votre-alternance-cle-en-main/>.

Le développement d'actions de mentorat en direction des lycéens de la voie professionnelle est également un objectif partagé par la Région académique Bretagne et le Groupe SNCF Bretagne. Le Groupe SNCF Bretagne mobilisera, via la Fondation SNCF, les associations du « collectif mentorat » afin de les inciter à développer des coopérations avec les lycées professionnels en particulier dans le cadre du dispositif « un jeune, 1 mentor ».

Grâce à ces mises en lien, la SNCF pourra mobiliser en mécénat de compétences ses salariés engagés.

#### **ARTICLE 5 - SOUTENIR LES DISPOSITIFS POUR DÉVELOPPER L'ESPRIT D'INITIATIVE ET D'ENTREPRENDRE**

Développer la créativité des élèves, les préparer à conduire des projets, à développer de nouvelles activités sont des initiatives qui contribuent à réinvestir les apprentissages scolaires et permettent de développer les compétences transversales des élèves.

Le soutien apporté par le Groupe SNCF Bretagne dans l'organisation, le financement, la mise en réseaux ou la participation directe à ces dispositifs constitue un axe de coopération avec la Région académique Bretagne en particulier dans le cadre des projets suivants :

- Concours « Agora en action » ;
- Les Olympiades des sciences de l'ingénieur ;
- Une entreprise dans votre lycée (EDVL).

Le Groupe SNCF Bretagne explorera également les possibilités de coopération avec les lycées professionnels en vue de la réalisation d'objets confectionnés pouvant être valorisés lors d'actions de communication interne ou externe du Groupe SNCF.

#### **ARTICLE 6 - DÉVELOPPER AUPRES DES ÉTABLISSEMENTS LES ACTIONS D'ÉDUCATION A LA SÉCURITÉ ET A LA CITOYENNETÉ**

En référence au renouvellement de la convention signée en 2021 entre le ministère de l'Éducation nationale et le Groupe SNCF pour accompagner l'éducation à la sécurité et à la citoyenneté des élèves, le Groupe SNCF Bretagne s'engage à poursuivre et déployer la mise en œuvre d'actions de sensibilisation en milieu scolaire en s'appuyant sur le programme « Voyageur et Citoyen ». Ce programme est décliné vers les élèves de primaire (CM1 et CM2), de collège (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>) et de lycée (de la 2<sup>nd</sup>e à la terminale).

La Région académique Bretagne s'engage à faciliter le déploiement de ce programme par une communication auprès des écoles et des établissements scolaires.

#### **ARTICLE 7 - CONTRIBUER AUX ACTIONS D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La circulaire du 24 septembre 2020 relative au renforcement de l'Éducation au Développement Durable insiste sur la mise en œuvre d'une politique partenariale active favorisant la complémentarité des expertises, croisant notamment les compétences pédagogiques internes à l'Éducation nationale avec les savoirs scientifiques, de terrain et d'usage, et sur la formalisation de ces partenariats par des conventions.

La Région académique Bretagne a fait de l'Éducation au Développement Durable (EDD) l'un des axes de son projet académique et porte l'objectif de faire de la Bretagne une aire marine éducative régionale.

Le Groupe SNCF, soucieux de l'avenir des jeunes, enjeu important des actions menées au titre de sa responsabilité sociétale, est partie prenante de l'écosystème associatif dans le domaine environnemental. Mécène de projets en faveur de l'éducation au développement durable et à l'entrepreneuriat des jeunes de 11 à 25 ans, la Fondation du Groupe SNCF travaille avec de nombreux acteurs communs à la Région académique.

Dans ce cadre, le groupe SNCF et la Région académique Bretagne conviennent de développer leur partenariat autour des axes suivants :

- La sensibilisation des éco-délégués au sujet des mobilités durables et des usages du numérique responsable ;
- L'accompagnement de la dynamique de développement des aires terrestres, marines et fluviales éducatives ;
- Le soutien à des projets à destination des scolaires et portés par des acteurs du développement durable ;
- La diffusion commune d'actions favorisant le développement d'une culture scientifique et patrimoniale ;
- L'information des élèves, en particulier les lycéens professionnels et les élèves résidant dans les territoires ruraux des possibilités de mobilité en Bretagne dans le cadre d'ateliers apprenants et inclusifs ;
- La sensibilisation des personnels académiques sur les mobilités durables en Bretagne.

En associant leurs connaissances et leurs actions dans ces domaines, le Groupe SNCF et la Région académique ambitionnent le changement d'échelle de certains projets structurants en faveur de la jeunesse, de son éducation à l'environnement et au développement durable.



## **ARTICLE 8 - CONTRIBUER A L'INFORMATION ET A LA FORMATION DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

L'information et la formation continue des personnels de l'Éducation nationale est une priorité de la Région académique Bretagne afin de permettre l'actualisation des compétences professionnelles des équipes éducatives pour un meilleur accompagnement des parcours de formation et d'orientation des élèves. La contribution des partenaires des milieux économiques à cet enjeu est développée afin de favoriser les échanges entre les établissements scolaires et les milieux professionnels.

Grâce aux relations établies avec les inspecteurs de filière, les chefs d'établissements et les directeurs délégués aux formations (DDF), des projets tels que des conférences thématiques, des visites de sites ou l'accueil en stage de professeurs, pourront être organisés.

Le développement de ces relations entre les enseignants et les salariés du Groupe SNCF doit aussi permettre d'enrichir les représentations de chacun, que ce soit sur le système éducatif ou le Groupe SNCF et partager les enjeux et contraintes de chaque organisation.

## **ARTICLE 9 - ACCOMPAGNER LES SALARIÉS DU GROUPE SNCF EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE**

En fonction des besoins de ses salariés, le Groupe SNCF sollicitera les compétences du réseau des GRETA-CFA de Bretagne dans les domaines de :

- La formation professionnelle continue ;
- Le bilan de compétences ;
- La validation des acquis de l'expérience (VAE).

Ces prestations feront l'objet de conventions spécifiques définissant les conditions organisationnelles, pédagogiques et financières établies préalablement entre l'entreprise et le GRETA concerné.

## **ARTICLE 10 - SOUTENIR LES DYNAMIQUES PARTENARIALES INTERENTREPRISES CENTRÉES SUR UN SECTEUR D'ACTIVITÉ OU UNE FILIÈRE**

La maintenance des matériels et des véhicules connaît des transformations profondes sous la pression de l'impératif environnemental, des évolutions technologiques et des changements de comportement des utilisateurs.

La formation professionnelle doit donc être en phase avec ces évolutions et développer des liens actifs avec les entreprises.

Le Groupe SNCF Bretagne participe activement au projet « **"l'Atelier XXL, le parcours pour devenir un.e pro de la maintenance bus-métro-train"** » qui vise à fédérer les partenaires industriels et la Région académique Bretagne autour des questions d'attractivité et de formation professionnelle dans le cadre de ces métiers.

La Région académique est pleinement mobilisée sur ce sujet avec les lycées professionnels concernés.

## **ARTICLE 11 - PILOTAGE ET SUIVI DE LA CONVENTION**

Un comité de pilotage composé de représentants de la Région académique Bretagne et du Groupe SNCF Bretagne est constitué.

Il est chargé :

- De suivre et d'évaluer la mise en œuvre opérationnelle du partenariat ;
- De proposer des actions d'amélioration et de régulation dans une démarche d'amélioration continue ;

- D'établir la planification d'actions de communication externes et interne en lien avec les projets partagés.

Il se réunit à minima une fois par an à l'initiative de la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC).

### **Composition du comité de pilotage**

#### Représentants du Groupe SNCF Bretagne :

- La coordinatrice Régionale du Groupe SNCF Bretagne et son adjoint ;
- La manager de l'engagement sociétal et correspondante régionale de la Fondation SNCF ;
- La directrice de l'Agence Territoriale Mobilité (ATM) ;
- Les pilotes des actions menées.

#### Représentants de la Région académique Bretagne :

- Le délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue ;
- Le délégué régional académique à l'information et à l'orientation ;
- Les inspecteurs en charge des filières en lien avec les métiers du Groupe SNCF ;
- La conseillère du recteur à l'égalité filles-garçons ;
- La coordinatrice du pôle relation École-Entreprises.

Autres participants : un Ingénieur pour l'École et toute personne experte dont la présence serait jugée utile par le comité de pilotage.

### **ARTICLE 12 - COMMUNICATION**

La Région académique Bretagne et le Groupe SNCF Bretagne s'engagent à informer leurs réseaux respectifs de la signature de la présente convention et à promouvoir leur collaboration dans leur communication interne et externe.

Les cosignataires peuvent mettre en place des moyens de communication relatifs aux actions réalisées et s'informent respectivement des documents élaborés.

Pour toute action de communication externe une validation est souhaitée en amont via leurs services de communication respectifs.

### **ARTICLE 13 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée de 5 ans. Au cours de sa période de validité, la convention peut être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

### **ARTICLE 14 - LITIGES ET RESILIATION**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à la mise en œuvre de la présente convention, les parties s'engagent à organiser une procédure de conciliation qui peut être engagée notamment par la réunion d'un comité de pilotage exceptionnel à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties.

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des Parties. La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai minimal de six mois à compter de la réception de la notification écrite de la partie souhaitant mettre un terme à la convention

Fait à Saint-Malo, le 06 septembre 2023, en deux exemplaires originaux

Le Recteur de la Région  
académique Bretagne  
Recteur de l'académie de Rennes  
Chancelier des Universités de  
Bretagne

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

Emmanuel ETHIS

La Coordinatrice Régionale  
Groupe SNCF Bretagne

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular initial 'M' with several overlapping loops and a final vertical stroke.

Magali EUVERTE